



**Arrêté municipal n° 03*2025
Portant sur modification de la
circulation – Chemin de Pré Corbet
SARL GMTP**

Le Maire de la commune de Saint Ferréol,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le Code de la route, et notamment l'article R. 411-18,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code de la défense,

Vu le Code de la sécurité intérieure,

Vu le Code pénal,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu la demande de l'entreprise GMTP SARL, représentée par Monsieur Joseph GIGLIO, en date du 25 novembre 2024,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer la sécurité de tous les usagers,

ARRÊTE

ARTICLE 1

Dans le cadre de l'amélioration du réseau d'eau potable, Chemin de Pré Corbet - 74210 SAINT-FERRÉOL il y a lieu de modifier la circulation pour une durée de 26 jours, du 7 janvier au 1^{er} février 2025 (inclus).

ARTICLE 2

La route sera fermée à la circulation aux véhicules légers et aux poids-lourds à l'exception des riverains. La signalisation, panneaux, cônes, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par l'entreprise.

ARTICLE 3

Le pétitionnaire sera chargé de la remise en état des lieux en cas de dégradations.

ARTICLE 4

Les Services de la Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Faverges, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

DESTINATAIRES

Ampliation de l'arrêté sera adressée à :

- GMTP SARL, représentée par M. Joseph GIGLIO
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Faverges
- Monsieur le Chef de corps des Services de Secours de Faverges

Saint Ferréol, le 7 janvier 2025
Pour le Maire,
André BRUNET, adjoint délégué



Le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr